

La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations

Carole Brugeilles, Pascal Sebille

▶ **To cite this version:**

Carole Brugeilles, Pascal Sebille. La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations. Revue des politiques sociales et familiales, 2009, 95, pp.19-32. halshs-01215143

HAL Id: halshs-01215143
https://shs.hal.science/halshs-01215143

Submitted on 31 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants

L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations

Carole Brugeilles
Pascal Sebille

Université de Paris-Ouest-Nanterre – La Défense – Centre de recherche Populations et sociétés (CERPOS).

Mots clés : Rapports sociaux de sexe – Paternité – Partage des tâches.

Depuis les années 1970, les changements démographiques et législatifs, l'évolution des mentalités et des comportements ont contribué à faire émerger l'image d'un nouveau père plus impliqué dans la relation avec ses enfants et dans la prise en charge des activités parentales. Cependant, l'idéal du partage égalitaire ne se concrétise pas dans les faits. Après avoir mis au jour la répartition des tâches parentales au sein des couples, cette recherche contribue à expliquer le sous-investissement paternel en se centrant à la fois sur les rapports sociaux de sexe en œuvre dans la génération des parents et sur ceux définissant les relations intergénérationnelles parents-enfants. L'analyse à partir de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles de l'Institut d'études démographiques montre l'inégalité de l'investissement paternel selon la nature des tâches (l'habillage, le coucher, l'accompagnement lors des déplacements, les loisirs et les devoirs) et les enjeux sous-jacents des rapports sociaux de sexe.

Depuis les années 1970, les changements démographiques et législatifs, l'évolution des mentalités et des comportements ont contribué à faire émerger l'image d'un nouveau père. La relation à l'enfant et l'implication du père dans l'éducation est au centre de la définition de « la paternité contemporaine » (Castelain-Meunier, 2002). Le père, compétent, devient un acteur valorisé du développement cognitif, social et affectif de ses enfants. Cette définition a pour corollaire un idéal de partage égalitaire des tâches de soins et d'éducation (Coulon et Cresson, 2007). En dépit de cette nouvelle conception de la paternité, fortement médiatisée, et du développement de l'activité féminine, la participation des hommes aux soins et à l'éducation des enfants progresse peu. S'occuper des enfants reste une prérogative féminine, et la division sexuelle du travail parental se modifie lentement (Brousse, 1999 ; Barrère-Maurisson *et al.*, 2000 ; Barrère-Maurisson, 2001 ; Méda *et al.*, 2004 ; Puech, 2005 ; Bauer, 2007). Afin de contribuer à expliquer pourquoi l'idéal du partage égalitaire ne se concrétise pas dans les faits, une analyse de la répartition des tâches de soin et d'éducation des enfants entre les parents a été menée. Elle se fonde sur deux hypothèses. D'une part, le partage des activités parentales exprime les rapports sociaux de sexe entre conjoints articulés à d'autres rapports sociaux (d'âge, de niveau d'éducation et de revenus). D'autre part, l'implication des mères et des pères auprès de leur(s) enfant(s) varie selon les caractéristiques des enfants, leur âge, mais aussi leur sexe. En effet, de nombreux travaux de psychologues, de sociologues et d'historiens attestent que le rôle des parents et les relations au sein de la famille fluctuent selon ces caractéristiques (Ariès, 1960 ; Belotti, 1974 ; Falconnet et Lefaucheur, 1975 ; Knibiehler, 1987 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Algava, 2002 ; Dafflon Novelle, 2006 ; Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006 ; Gouyon et Guérin, 2006). Dès lors, il s'agit de contribuer à expliquer la division du travail parental au sein des couples, et plus spécifiquement « les résistances » à l'implication paternelle, en se centrant à la fois sur les rapports sociaux de sexe en œuvre dans la génération des parents et sur ceux définissant les relations intergénérationnelles parents-enfants.

La nature des tâches parentales et leurs connotations sexuées ne sont pas équivalentes. Certaines, comme l'habillage, entretiennent des liens plus étroits avec le travail domestique ; d'autres, comme le coucher, sont inscrites dans l'intimité et l'affectivité. D'autres tâches encore œuvrent sur des sphères extérieures, spatialement ou culturellement : l'aide aux devoirs et les loisirs. Certaines donnent lieu à des

moments d'échanges affectifs ou éducatifs intenses alors que d'autres, l'accompagnement lors des trajets par exemple, nécessitent un investissement moindre. Ces tâches n'interviennent pas de façon identique dans la construction de la relation avec l'enfant, et elles n'engendrent ni les mêmes contraintes ni les mêmes bénéfices secondaires pour les parents (valorisation, affection). Ainsi, la nature des tâches sera-t-elle considérée afin de vérifier si, à une influence des rapports sociaux à l'œuvre au sein du couple parental sur l'investissement quotidien respectif des pères et des mères dans la prise en charge des enfants, s'ajoute une influence de la composition de la fratrie, à savoir sa taille, l'âge et, surtout, le sexe des enfants. Après avoir décrit comment est opéré le partage des tâches entre les parents, les caractéristiques de la famille et plus particulièrement celles de la fratrie seront étudiées afin de déterminer si elles jouent un rôle majeur parmi les facteurs explicatifs de l'implication paternelle.

Une participation très inégale entre les hommes et les femmes

La nature des tâches : des intérêts différents pour les hommes et pour les femmes

Les résultats de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi-GGS) menée par l'Institut national d'études démographiques (INED – encadré) ne contredisent en rien les recherches précédentes qui affirment l'inégalité de l'implication parentale, mais ils participent à nuancer le propos selon la nature des tâches. L'habillage et les devoirs scolaires sont des activités principalement maternelles (graphique 1). Dans plus de la moitié des familles, elles sont prises en charge exclusivement ou, le plus souvent, par la mère. L'accompagnement lors des trajets est également une fonction principalement maternelle, mais dans une moindre mesure. En revanche, le coucher et les loisirs sont des « emplois » plus mixtes : dans plus de 40 % des familles, pères et mères participent à égalité au coucher de leurs enfants et, dans plus de 60 % des familles, on observe une répartition égalitaire de la participation aux loisirs. L'enquête vérifie ainsi l'investissement supérieur des femmes dans la prise en charge des tâches quotidiennes « contraintes » (s'habiller, faire ses devoirs, se déplacer) et des tâches qui sont, en partie, assimilables à du travail domestique. Elle montre aussi la propension des hommes à davantage s'impliquer dans les activités ludiques, affectives et « de sociabilité » (Kellerhals *et al.*, 1982 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Barrère-Maurisson, 2001 ; Ferrand, 2001 et 2004). Néanmoins, les hommes sont rarement en première ligne dans la prise en charge à titre « principal » ou « exclusif » d'une activité, quelle

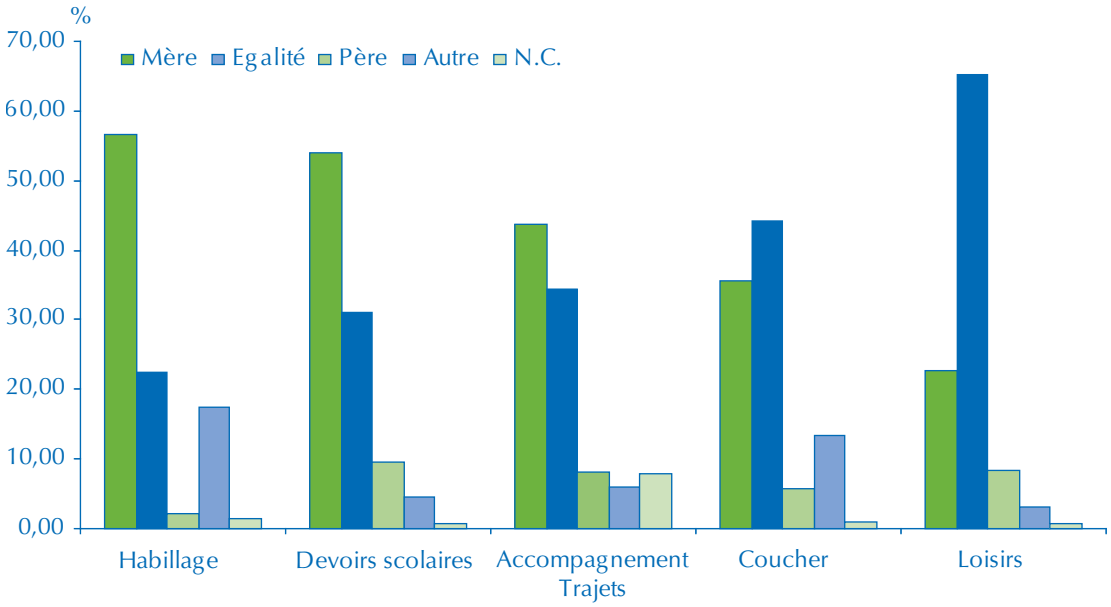
L'enquête Erfi-GGS – un regard sur les relations au sein des couples et entre les générations

L'analyse présentée dans cet article s'appuie sur les données de l'enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi-GGS) de l'Institut national d'études démographiques (INED). Cette enquête s'inscrit dans un projet international mis en place à l'initiative de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (UNECE) et intitulé « Generations and Gender Surveys ». La version française de l'enquête a été réalisée avec le concours de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 2005 et grâce au financement de plusieurs institutions dont la Caisse nationale des allocations familiales. L'enquête Erfi-GGS présente l'intérêt d'actualiser l'étude du partage entre vie professionnelle et vie familiale que de précédentes enquêtes avaient auparavant abordé : l'enquête Emploi du temps (INSEE – 1998-1999) et l'enquête du groupe Division familiale du travail (MATISSE – 1999). Erfi-GGS rend nouvellement compte de la participation des parents à différentes activités parentales alors que, ces dernières années, les conditions de leur réalisation ont pu changer, notamment avec la mise en application des lois sur la réduction du temps de travail. Si aucun contour précis n'est circonscrit pour définir les tâches parentales, l'enquête permet de les distinguer des tâches domestiques et d'évaluer la participation du répondant, homme ou femme, et de son (sa) conjoint(e), autour de cinq activités strictement parentales : « Habiller les enfants ou vérifier qu'ils sont bien habillés », « Mettre les enfants au lit (ou vérifier qu'ils vont se coucher) », « Jouer avec les enfants et/ou participer à leurs activités de loisirs », « Aider les enfants à faire leurs devoirs », « Emmener-aller chercher les enfants à l'école, la crèche, chez l'assistante maternelle ou à leurs activités ». La présence de nombreuses données dans l'enquête sur la composition du ménage, les caractéristiques du répondant, de son (sa) conjoint(e) et des enfants cohabitants, permet d'étudier avec précision l'implication des mères et des pères aux soins et à l'éducation des enfants.

Sur les 10 079 personnes âgées de 18 ans à 79 ans qui ont été interrogées, pour l'étude présentée dans cet article, un sous-échantillon homogène a été sélectionné comprenant 1 629 hommes et femmes vivant en première union et corésidant dans un même ménage avec au moins un de leurs enfants âgés de moins de 14 ans.

Graphique 1

Participation des pères et des mères aux activités parentales (en % des déclarations)



Source : INED-INSEE, enquête, Erfi-GGS, 2005.
Lecture du graphique : 56,5 % des répondants déclarent que la mère assume majoritairement l'habillage des enfants.

qu'elle soit. Ils le font cependant un peu plus fréquemment pour les activités orientées vers des sphères sociales et géographiques extérieures à la famille (devoirs, loisirs, accompagnement) que pour celles relevant de moments plus intimes de la vie quotidienne (habillage, coucher).

Des déclarations différentes pour les hommes et les femmes

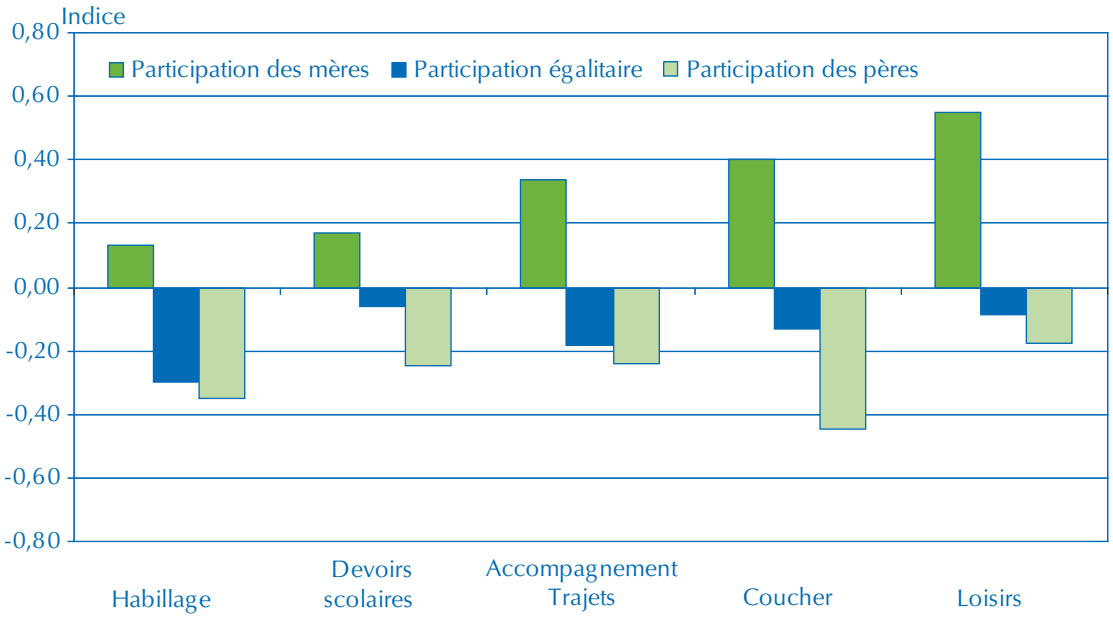
Les déclarations des hommes et des femmes concernant le partage des tâches parentales dans leur ménage présentent des divergences : chacun valorise son propre rôle. Il est impossible de savoir si ces différences de déclaration sont le résultat d'une surdéclaration ou d'une sous-déclaration de la participation du déclarant ou de celle son conjoint (graphique 2, p. 22). Quelle que soit l'activité, les femmes minimisent la participation des pères et le partage égalitaire. En revanche, elles mettent en exergue leur rôle « d'actrice principale ». Cela est particulièrement vrai pour les tâches les plus égalitairement distribuées : l'accompagnement, le coucher et les loisirs. Les hommes donnent une vision plus égalitaire de l'implication des deux parents, mais affirment aussi assumer la majeure partie du travail légèrement plus souvent que ne le reconnaissent les mères. C'est d'ailleurs dans la reconnaissance des pères comme « acteur principal » que les écarts dans les déclarations sont les plus importants. On l'observe notamment pour le coucher et l'habillage. Finalement, ces différences ne remettent pas en cause l'aspect sexué de certaines tâches. Femmes et hommes conviennent de l'implication essentiellement maternelle dans l'habillage et l'aide aux devoirs scolaires. Ils reconnaissent également la suprématie de la mixité des interventions pour les loisirs. Cependant, les femmes déclarent plus fréquemment assumer les trajets des enfants, alors que pour les hommes il s'agit, à part égale, d'une activité maternelle ou mixte.

L'appréciation par les hommes et les femmes de leur participation

L'origine de ces différences de déclaration est certainement multiple. Elles sont liées à des définitions des activités qui peuvent diverger selon le sexe du répondant. Les contours des tâches parentales, à l'instar des tâches ménagères, sont probablement plus vastes chez les femmes [Kaufmann, 1992 ; Singly (de), 2004]. Par exemple, le coucher peut inclure uniquement le fait d'accompagner l'enfant au lit mais aussi de l'aider à finir sa toilette (se laver les dents) ou de lui proposer des activités ludiques calmes (lire une histoire, chanter une chanson). Par ailleurs, de nombreuses femmes organisent la prise en charge quotidienne des enfants et assimilent cette « charge mentale » à une participation alors que certains hommes omettent cet aspect de l'implication de leur compagne (Ferrand, 2001 ; Méda, 2001). Au-delà de ces questions de définitions, les réponses renvoient à l'adhésion à différents modèles et normes de paternité qui coexistent actuellement (Castelain-Meunier, 2002) et à la représentation de soi. Il est probable que la valorisation d'un schéma

Graphique 2

Écarts relatifs des déclarations des mères par rapport à celles des pères dans la participation aux activités parentales (en indice)



Source : INED-INSEE, enquête, Erfi-GGS, 2005.
Lecture du graphique : les mères déclarent proportionnellement plus souvent que les pères assumer elles-mêmes les activités d'habillage (+ 13 % de déclarations : indice 0,13).

égalitaire, qui a acquis une grande légitimité sociale, entraînera une déclaration plus fréquente du partage des tâches, qu'il soit réel ou non. En revanche, un schéma plus classique de partage sexué toujours très prégnant dans certains milieux sociaux (Bloch et Buisson, 1998 ; Bloss, 2001 ; Delforge, 2006), valorisé par des psychologues qui redoutent le brouillage des identités sexuées (Coulon et Cresson, 2007) et renforcé par les politiques familiales, malgré leur référence au principe d'égalité hommes-femmes (Fagnani, 1999), donnera lieu à une déclaration plus importante de la prise en charge maternelle, qu'elle soit réelle ou non. Des études ont également souligné le désir énoncé par des pères, et parfois réalisé grâce à la réduction du temps de travail, d'être plus présents auprès de leurs enfants (Méda *et al.*, 2004). Les différences de déclaration peuvent alors exprimer un hiatus entre aspirations et pratiques dans un champ d'injonctions normatives contradictoires et de contraintes différentielles selon le sexe.

Les déclarations des enquêtés dépendent donc d'un arbitrage entre ces normes contradictoires et reflètent certes le vécu et le ressenti, mais relèvent aussi de la mise en scène de soi, pour soi ou pour autrui. « À chacun sa vérité » serait-on tenté de conclure, soulignant ainsi la délicatesse de la question du partage des activités parentales au sein des couples. Cependant, au-delà de la subjectivité des déclarations, le bilan est sans appel : les pères sont moins actifs que les mères, et la variabilité de leur investissement auprès de leurs enfants fait écho au partage sexué traditionnel des tâches et aux identités sexuées.

Une implication variable des pères selon les caractéristiques de la famille

Au-delà du simple constat d'inégal investissement des deux parents, il apparaît intéressant de rechercher quels sont les facteurs qui éloignent une famille du modèle dominant où la femme assume la majorité des tâches d'éducation et de soin des enfants. Dès lors, il s'agit de mettre en évidence les caractéristiques qui vont conduire les pères à s'impliquer au moins autant que leur compagne. Ainsi, pour chacune des cinq tâches parentales, la participation paternelle a été estimée grâce à des régressions logistiques permettant de vérifier l'influence des caractéristiques du couple et des enfants. Ces modèles sont réalisés séparément pour deux types de foyers : les familles à enfant unique et les familles composées d'une fratrie. Elles correspondent soit à des choix reproductifs différents, soit à des moments distincts du cycle de la vie familiale. L'arrivée d'un premier enfant est un temps particulier d'expérimentation d'un nouveau rôle pour chacun des conjoints et de redéfinition des identités. Selon Denise Bauer, les pères sont plus présents auprès des enfants

uniques dans les mois qui suivent la naissance (Bauer, 2006). Ce surinvestissement se confirme lorsque l'enfant grandit, qu'il s'agisse de l'habiller, de le coucher, de s'occuper de ses loisirs ou de ses devoirs scolaires (Brugeilles et Sebille, à paraître). Ainsi semble-t-il intéressant, afin de comprendre les processus à l'œuvre dans la distribution du travail au sein du couple, de vérifier si les logiques sont équivalentes dans les deux configurations familiales.

Les facteurs de différenciation de l'implication paternelle

L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que les rapports intergénérationnels influent sur la participation paternelle. Plusieurs caractéristiques relatives aux fratries sont donc considérées :

- la composition sexuée de la fratrie : ont été distinguées les fratries composées uniquement de garçons, celles composées uniquement de filles et les fratries mixtes. Le sexe de l'aîné(e) pouvant également influer – les filles aînées étant traditionnellement plus sollicitées pour aider les parents –, on a également fait intervenir ce paramètre pour les fratries mixtes ;
- l'âge des enfants : il définit à la fois la charge de travail parental (Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Algava, 2002 ; Bauer, 2006 ; Gouyon et Guérin, 2006) et les modalités d'intervention, les parents s'investissant différemment avec le développement de l'autonomie de leur progéniture ;
- la taille de la fratrie : trois dimensions peuvent influer sur l'implication des pères. De nombreux travaux ont montré que l'augmentation du nombre d'enfants entraîne un alourdissement des tâches et une polarisation des rôles parentaux (Brousse, 1999 ; Bloss, 2001 ; Singly [de], 2004). Cependant, si l'ampleur du travail est conditionnée par la taille de la famille, la relation charge de travail-parité n'est pas linéaire. Le passage d'un premier enfant à un second semble générer un accroissement de la durée de travail parental supérieur à celui lié à la naissance d'un troisième enfant (Algava, 2002). La taille de la fratrie permet aussi de considérer la dynamique interne à la fratrie. En effet, le nombre de frères et sœurs a une incidence sur « l'entre enfants » et sur l'autonomie des enfants. Enfin, de façon sous-jacente, elle opère une sélection de la population, le passage à trois enfants étant plus fréquent pour certains couples (Breton et Prioux, 2005) et renvoie ainsi à des « types de familles » spécifiques.

Le partage des tâches au sein du couple parental découle d'une négociation entre les conjoints. Qu'elle soit explicite ou implicite, cette négociation est sous-tendue par des rapports sociaux dont différentes dimensions sont considérées. Pour chacune, un indicateur mettant en rapport les caractéristiques individuelles du père et celles de la mère a été construit. Cependant, comme l'analyse est centrée sur la participation paternelle, la situation socio-économique du couple est définie avant tout en fonction des caractéristiques du père (1) :

- la génération et la différence d'âge entre conjoints : l'âge des parents peut intervenir selon ces deux modalités combinées. Afin de vérifier s'il existe un effet de génération, les pères âgés de moins de 35 ans sont distingués des plus âgés. Cette césure est justifiée par la place accordée à la paternité chez les hommes âgés de 25-34 ans qui déclarent plus souvent que leurs aînés avoir donné moins d'importance au travail après la naissance d'un enfant, même si, dans les faits, leur temps de travail a augmenté avec le nombre d'enfants (Méda *et al.*, 2004). L'inégalité liée à l'âge au sein du couple est une variable classique des études de genre (Labourie-Racapé et Locoh, 1999) (2) ;
- le capital socioculturel : il est appréhendé par le niveau de scolarisation (Bourdieu, 1998). La position du couple est donnée par l'obtention ou non d'un diplôme universitaire par le père et le rapport entre le capital socioculturel des partenaires au sein de chaque couple est exprimé par la comparaison des niveaux de diplômes. Les représentations du masculin et du féminin, la définition des rôles de père et mère, les aspirations (Ferrand, 2001 ; Méda *et al.*, 2004), la « conception » de l'éducation des filles et des garçons varient selon les milieux sociaux (par exemple le choix des jouets, Vincent, 2001), ce qui aura des conséquences sur l'investissement parental ;
- la valeur accordée aux revenus féminins dans l'équilibre du couple : une variable de valeur a été introduite afin de prendre en compte un aspect plus culturel, les représentations des rôles sexués.

(1) Les variables retenues ont toutes fait l'objet d'une analyse descriptive permettant d'estimer la pertinence des découpages présentés. Certaines catégories regroupent relativement peu d'individus. Elles ont cependant été maintenues en raison de leur pertinence sociologique (familles nombreuses – quatre enfants et plus – par exemple). Chacune d'entre elles comporte suffisamment d'effectifs, même lorsqu'elles sont redistribuées selon les critères retenus pour l'analyse des déterminants de l'implication paternelle (tableau p. 24).

(2) La variable combinée « âge du père » et « différence d'âge entre les parents » a été construite selon cinq modalités dont la pertinence statistique a été vérifiée (tableau p. 24). Les hommes des générations ayant moins de 35 ans et 35 ans et plus au moment de l'enquête et qui apparaissent plus jeunes que leur conjointe ont été regroupés en une même modalité : « Père plus jeune que la mère ». Quelle que soit la génération considérée, ces couples sont atypiques par rapport aux normes de formation des unions (6 % des couples considérés dans l'enquête). L'hypothèse a été faite qu'ils répondent à une même logique de partage des tâches, peut-être différente de celle des couples plus classiques.

Distribution des effectifs de la population pour chaque variable de l'analyse (en %)

Nature de la fratrie	Enfant unique	Plusieurs enfants	Ensemble
Sexe du déclarant :			
• Homme	53,3	47,7	*49,4*
• Femme	46,7	52,3	*50,6*
Total	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Composition sexuée de la fratrie :			
• Garçon(s)	54,4	22,9	*32,4*
• Fille(s)	45,6	17,9	*26,3*
• Mixte aîné garçon	-	27,9	*27,9*
• Mixte aînée fille	-	31,3	*26,3*
Total	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Âge de la fratrie :			
• – de 6 ans	74,9	18,0	*35,2*
• – et + de 6 ans	-	33,1	*23,1*
• + de 6 ans	25,1	48,9	*41,7*
Total	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Taille de la fratrie :			
• 1 enfant	100,0	-	*30,3*
• 2 enfants	-	65,0	*45,3*
• 3 enfants	-	26,2	*18,2*
• 4 enfants et plus	-	8,8	*6,2*
Total	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Âge du couple :			
• Père moins de 35 ans et même âge que la mère	33,3	14,0	*19,8*
• Père moins de 35 ans et plus âgé que la mère	21,6	6,4	*11,0*
• Père plus de 35 ans et même âge que la mère	14,4	37,9	*30,8*
• Père plus de 35 ans et plus âgé que la mère	24,5	35,7	*32,3*
• Père plus jeune que la mère	6,2	6,0	*6,1*
	100,0	100,0	*100,0*
Total	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Participation des revenus du père dans ceux du couple :			
• Moins de 50 %	22,9	16,5	*18,5*
• De 50 % à 60 %	27,8	20,6	*22,8*
• De 60 % à 75 %	21,6	24,8	*23,8*
• 75 % et plus	13,5	21,8	*19,3*
• Participation inconnue	14,2	16,3	*15,6*
Total	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Diplôme du couple :			
• Sans étude supérieure ; même niveau	22,8	31,2	*28,6*
• Sans étude supérieure ; père plus diplômé	9,5	9,9	*9,8*
• Sans étude supérieure ; père moins diplômé	17,0	14,6	*15,3*
• Études supérieures ; même niveau	24,0	21,7	*22,5*
• Études supérieures uniquement pour le père	7,9	8,2	*8,1*
• Études supérieures uniquement pour la mère	18,8	14,4	*15,7*
Total	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Écart du temps de travail :			
• Temps de travail du père supérieur à celui de la mère	39,4	50,4	*47,1*
• Temps de travail du père égal ou inférieur à celui de la mère	36,2	25,5	*28,8*
• Mère inactive	24,4	24,1	*24,1*
Total	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Valeur :			
« Il est préférable que la femme gagne moins que son conjoint »	8,0 (sur 100 %)	10,1 (sur 100 %)	*9,5 (sur 100 %)*
Effectifs	**390**	**1 239**	**1 629**

Source : INED-INSEE, enquête, Erfi-GGS, 2005.
Lecture du tableau : 49,4 % des personnes enquêtées sont des hommes. Parmi les personnes enquêtées qui ont plusieurs enfants, 65,0 % ont deux enfants, 26,2 % trois enfants et 8,8 % quatre enfants ou plus.

Modèles de régression logistique du risque pour le père de s'occuper au moins autant que la mère des enfants (coef.)

	Modèles 1. Habillage		Modèles 2. Devoirs scolaires		Modèles 3. Accompagnement		Modèles 4. Coucher		Modèles 5. Loisirs	
	a. Enfant unique	b. Fratrie	a. Enfant unique	b. Fratrie	a. Enfant unique	b. Fratrie	a. Enfant unique	b. Fratrie	a. Enfant unique	b. Fratrie
• Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• Femme	-0,28	**-0,51*** **	-0,09	-0,10	**-0,44****	**-0,39*****	**-0,40***	**-0,39*****	**-0,47***	**-0,31****
Composition sexuée de la fratrie :										
• Garçon(s)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• Fille(s)	**-0,60****	-0,27	0,12	0,29	-0,02	0,12	**-0,43***	-0,04	**-0,48***	0,11
• Mixte aîné garçon		0,20		-0,28		-0,11		-0,13		**-0,33***
• Mixte aînée fille		**-0,44****		-0,08		-0,15		-0,02		-0,01
Âge de la fratrie :										
• – de 6 ans	Réf.	Réf.		Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• – et + de 6 ans		0,19				**0,55*****		-0,33		0,06
• + de 6 ans	**-0,81****	**-0,95*****		-0,08	0,47	**0,43****	-0,08	**-1,36*****	-0,19	**-0,57****
Taille de la fratrie :										
• 2 enfants		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.
• 3 enfants		-0,08		0,18		**0,29****		0,02		-0,16
• 4 enfants et plus		-0,21		-0,38		0,06		-0,28		**-0,93*****
Âge du couple :										
• Père moins de 35 ans et même âge que la mère	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• Père moins de 35 ans et plus âgé que la mère	0,02	0,30	**-3,10****	-0,56	0,29	-0,05	0,01	**-0,57***	**0,84****	0,43
• Père plus de 35 ans et même âge que la mère	**-0, 86***	0,10	-1,45	0,20	-0,22	-0,01	**-0,90****	-0,05	-0,29	0,13
• Père plus de 35 ans et plus âgé que la mère	0,11	0,01	**-1,70***	0,35	0,11	0,00	**-0,62***	0,00	-0,05	**0,43****
• Père plus jeune que la mère	**-1,16****	0,37	**-3,09*****	0,36	**-0,99****	0,14	-0,49	0,09	-0,58	0,33
Diplôme du couple :										
• Sans étude supérieure ; même niveau	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• Sans étude supérieure ; père plus diplômé	0,70	0,05	1,15	**0,92*****	-0,22	-0,24	0,38	**0,41***	**1,76****	-0,16
• Sans étude supérieure ; père moins diplômé	-0,28	-0,19	**-1,60***	-0,31	-0,38	-0,25	0,11	0,18	0,04	-0,03
• Étude supérieure ; même niveau	0,38	0,38	0,39	0,14	-0,19	0,08	0,52	**0,47****	0,30	1,15
• Études supérieures uniquement pour le père	0,31	**0,53***	**1,92***	**0,80*****	-0,06	0,30	0,16	**0,47****	-0,70	0,25
• Études supérieures uniquement pour la mère	0,19	-0,25	0,18	-0,05	-0,02	-0,24	0,22	0,14	-0,23	**0,66****
Participation des revenus du père dans ceux du couple :										
• Moins de 50 %	-0,01	0,21	0,58	-0,08	0,13	0,22	0,33	-0,29	-0,40	-0,20
• De 50 % à 60 %	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• De 60 % à 75 %	-0,25	-0,33	0,23	0,11	-0,30	**-0,37****	0,09	-0,19	-0,49	-0,07
• 75 % et plus	-0,28	**-0,61****	-0,09	-0,06	-0,17	**-1,06*****	0,43	-0,24	-0,51	**-0,60****
• Participation inconnue	-0,62	0,01	-0,08	0,19	-0,25	-0,09	0,09	0,12	**-0,84***	-0,30
Ecart du temps de travail :										
• Temps de travail du père supérieur à celui de la mère	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
• Temps de travail du père égal ou inférieur à celui de la mère	**0,51***	**0,65*****	-0,17	**0,43****	**0,66****	**0,45*****	0,21	**0,40****	0,21	**0,52*****
• Mère inactive	-0,06	**-0,69*****	-0,55	**-0,55*****	-0,48	**-0,44****	**-0,77****	-0,15	-0,46	0,14
Valeur										
• « Il est préférable que la femme gagne moins que son conjoint »	-0,18	**-0,52***	-2,14	-0,08	**- 1,38****	-0,35	**-1,53*****	**-0,76*****	**-0,83****	**-0,46****
Constante	-0,03	-0,60	1,81	-0,69	-0,06	-0,17	0,68	0,95	2,36	1,40

Source: INED-INSEE, enquête, Erfi-GGS, 2005.

Les coefficients présentés en gras sont significatifs : * au seuil de 1 %, ** au seuil de 5 %, *** au seuil de 10 %.

Les familles composées d'enfants âgés de moins de 6 ans ne sont pas concernées, elles ont été exclues des modèles.

Lecture du tableau : un coefficient positif, statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur qui accroît la probabilité que le père s'occupe au moins autant que la mère des enfants, par rapport à la catégorie de référence (Réf.). À l'inverse, un coefficient négatif, statistiquement significatif, indique que cette probabilité décroît. Plus les coefficients sont importants, plus l'impact sur le phénomène l'est aussi. Par exemple, la probabilité que le père d'un enfant unique s'occupe au moins autant que la mère de son habillage est inférieure si l'enfant a plus de 6 ans (-0,81) par rapport à la situation de référence où l'enfant a moins de 6 ans.

Celles-ci sont données par le jugement émis quant à l'impact négatif sur la dynamique du couple de revenus féminins plus importants ;
• le pouvoir économique au sein du couple : il est cerné par la contribution du père au revenu du ménage qui s'échelonne de moins de la moitié à plus des trois-quarts des ressources. C'est une dimension incontournable pour comprendre la division du travail domestique ;
• l'écart du temps de travail : il permet d'appréhender la disponibilité « objective » des deux parents, mais il résulte de l'investissement dans la sphère professionnelle qui est une des expressions des rapports sociaux de sexe : « choix » des femmes de l'inactivité ou du moindre investissement professionnel pour préserver le temps familial, et/ou maintenir l'équilibre économique de la famille, et/ou s'adapter aux contraintes notamment en termes d'horaires liés à la présence d'enfants (Garner *et al.*, 2005 ; Colin *et al.*, 2005 ; Pailhé et Solaz, 2006) ; chômage, temps partiel contraint et précarité plus fréquents pour les femmes (Maruani, 2003 ; Maruani et Meulders, 2005). Ces insertions contrastées dans le monde professionnel ont des répercussions sur les comportements au sein des ménages (3).

L'analyse est fondée sur la déclaration d'*Ego*. Cependant, compte tenu des écarts de déclaration entre les pères et les mères, elle est contrôlée par le sexe du déclarant. L'influence de chacune de ces caractéristiques sur l'implication paternelle est examinée, considérant les tâches de la moins masculinisée à la plus mixte.

Plus d'attention paternelle pour les garçons lors de l'habillage

L'habillage est la tâche parentale la moins masculinisée, celle qui est la plus proche du travail domestique assigné traditionnellement aux femmes : l'entretien du linge et l'hygiène du corps (Kaufmann, 1992 ; Brousse, 1999). Quelles sont les caractéristiques de la fratrie et du couple qui vont renforcer l'implication paternelle ou, au contraire, la limiter ? L'investissement paternel est moindre si l'enfant unique a plus de 6 ans et si c'est une fille (tableau p. 25 Modèle 1 a.). Avec l'âge et l'autonomie grandissante de l'enfant, la nature de la tâche d'habillage évolue vers une intendance du linge ; dès lors, sa féminisation est attendue. Il s'agit aussi d'aider l'enfant à choisir des vêtements propres, adaptés et en accord avec les codes vestimentaires – esthétiques, sociaux – de la famille. Les pères semblent moins « qualifiés » pour ce type de transmission, *a fortiori* auprès d'une fille. Par ailleurs, la relation à l'intimité, à l'hygiène et au corps conduit certainement les pères à moins s'investir auprès de leur fille. Ce résultat confirme les travaux des psychologues qui montrent que les pères s'engagent davantage dans les soins quotidiens auprès de leur fils (Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006). Peu de caractéristiques du couple influent sur la participation paternelle dans l'habillage des enfants uniques. La disponibilité joue : les pères qui travaillent moins ou autant que leur compagne aident plus leur enfant à s'habiller. Un effet de génération peut être soupçonné puisque les pères âgés de 35 ans et plus, qui ont des compagnes du même âge, s'investissent moins. Cependant, ce constat ne concerne pas les hommes de ces générations qui sont plus âgés que leur compagne. Les couples « atypiques » dont la femme est plus âgée reproduisent au contraire, plus souvent, le schéma traditionnel. Dans ces deux cas, des explications faisant intervenir les étapes du cycle de vie des deux conjoints ou des explications psychosociales sont certainement à rechercher. Enfin, diplômes, revenus et valeur accordée aux écarts de revenus ne jouent pas.

Avec la présence de plusieurs enfants, les discours divergent entre les hommes et les femmes : ces dernières déclarent moins que les hommes la participation des pères (Modèle 1 b.). Comme pour les enfants uniques, les caractéristiques de la fratrie sont importantes : la moindre participation du père lorsque les enfants sont âgés de plus de 6 ans est réaffirmée et la composition sexuée de la fratrie influe, mais de façon significative uniquement pour les fratries mixtes dont l'aînée est une fille. Les pratiques établies avec le premier enfant se perpétuent-elles ? Un père qui n'a pas pris l'habitude avec sa fille aînée de s'impliquer dans cette tâche ne le fera pas avec les cadets. Reste à expliquer pourquoi la participation paternelle est moindre lorsque les cadets sont des garçons et non des filles. L'aînée d'un ou de plusieurs garçons devient-elle plus rapidement autonome, allégeant ainsi l'implication parentale et rendant moins nécessaire le recours au père ? Demande-t-on plus facilement à une aînée de s'occuper de ses petits frères que de ses petites sœurs ? Contrairement à ce qui pouvait être attendu, la taille de la fratrie n'a pas d'effet. Dans les familles à plusieurs enfants, l'âge des conjoints ne joue plus mais la disponibilité

(3) L'option d'exclure les couples dont les mères sont « inactives » en considérant qu'une telle situation est révélatrice d'un choix de spécialisation des rôles sexués était possible. Il a semblé intéressant de les maintenir dans l'étude afin d'appréhender de façon exhaustive les aménagements entre conjoints dans un contexte socio-économique où l'inactivité féminine ne relève pas toujours d'un choix professionnel ou d'un désir de se consacrer à ses enfants, les femmes pouvant, par exemple, être en formation. Par ailleurs, une forte disponibilité des mères n'implique pas que les pères renoncent à toute participation, quelle que soit la nature de l'activité parentale. Cette catégorie est donc suffisamment exogène par rapport à l'implication paternelle pour être introduite dans les modèles.

et les revenus introduisent des différences plus nombreuses que dans celles à enfant unique. L'adhésion au modèle traditionnel est supérieure lorsque les femmes sont inactives, lorsque les hommes assument principalement le rôle de pourvoyeur économique et lorsqu'une conception classique des rôles sexués est affichée. Ces résultats confirment ceux de recherches antérieures : si la femme est au foyer (Bauer, 2006 ; Algava, 2002) ou si elle consacre peu de temps à une activité professionnelle, la répartition des tâches est alors spécialisée au sein du couple (Algava, 2002). De même, plus le poids des revenus professionnels du père est important dans les ressources du ménage, moins le conjoint se conforme au modèle du « nouveau père » (Bauer, 2006 ; Fagnani et Letablier, 2003). Au contraire, les couples où les pères travaillent moins ou autant que la mère, ceux où la différence de ressources est moindre et ceux où seul le père a fait des études supérieures prennent plus de distance par rapport au rôle traditionnel. Là encore les résultats de l'enquête ERFI-GGS convergent avec les recherches précédentes qui montrent que les hommes se mobilisent davantage dans l'espace domestique si leur conjointe travaille à temps plein (Méda *et al.*, 2004 ; Ferrand, 2004) ou s'ils ont eux-mêmes une durée de travail réduite (Fagnani et Letablier, 2003).

L'efficacité au service de la réussite scolaire des filles et des garçons

Si aider les enfants à faire leurs devoirs scolaires, comme les aider à s'habiller, est une tâche quotidienne très féminisée, c'est aussi l'une des tâches où les pères s'investissent le plus comme « acteur principal ». L'efficacité du soutien scolaire prime et fait consensus ; les déclarations des hommes et des femmes convergent et le niveau de diplôme joue un rôle déterminant (tableau p. 25 Modèles 2 a. et 2 b.). De façon générale, les pères dont le niveau d'études est supérieur à celui de leur compagne épaulent plus fréquemment leurs enfants, alors qu'ils restent en retrait s'ils sont moins dotés scolairement. L'implication des parents peut aller de la simple vérification que le travail soit réalisé au soutien scolaire spécialisé dans une ou plusieurs disciplines et alors mobiliser des compétences spécifiques. Ainsi, le partage du travail parental relève moins d'une logique de spécialisation sexuée que d'une utilisation des compétences de chacun des parents au bénéfice de l'enfant, quel que soit son sexe, son âge et le nombre d'enfants dans le ménage. Cependant, il manque ici une variable essentielle, les caractéristiques propres à la scolarité des enfants. En effet, l'implication des parents n'est pas indépendante de la réussite scolaire. Marie Gouyon et Sophie Guérin (2006) montrent, par exemple, que si les mères s'investissent plus lorsque les enfants ont des difficultés, elles le font tant avec leur fille qu'avec leur garçon, alors que les pères s'investissent plus lorsque ce sont leurs fils qui rencontrent des difficultés.

En dehors du souci d'efficacité de l'aide apportée, la disponibilité en temps de l'un et de l'autre des parents va également expliquer les comportements. Si l'enfant est seul dans la famille, la participation des pères ne sera pas déterminée par l'écart de temps de travail consacré par les pères et les mères à l'activité professionnelle. En revanche, avec l'augmentation du travail domestique et parental inhérente à la présence d'une fratrie, la spécialisation sexuée des rôles s'accentue et le temps consacré à l'activité professionnelle constitue alors un déterminant important de l'implication des pères à l'aide aux devoirs. Les pères travaillant moins ou autant que leur conjointe s'investissent plus dans le suivi scolaire des enfants, alors que dans les familles où la mère est inactive, ils s'en dégagent.

Plus surprenant, lorsqu'il n'y a qu'un enfant dans la famille, l'âge des parents va aussi influer sur les comportements. La situation la plus égalitaire se rencontre chez les couples âgés de moins de 35 ans qui ont le même âge. Les pères de plus de 35 ans, *a fortiori* ceux plus âgés que leur compagne, s'investissent moins. Les pères de moins de 35 ans et plus âgés que leur compagne sont en retrait. Représentent-ils un groupe particulièrement conformiste, la différence d'âge étant pour eux un marqueur plus fort que la génération ? Ces résultats tendent à corroborer ceux d'études antérieures : une faible différence d'âge est associée à des relations plus égalitaires et, à l'inverse, une forte différence d'âge en faveur de l'homme est associée à des rapports inégalitaires (Bozon, 1990). Cependant, quel que soit leur âge, les pères plus jeunes que leur conjointe adhèrent aussi plus fréquemment au modèle dominant. Cette implication variable des pères selon leur âge et les écarts d'âge avec leur conjointe renvoie au parcours familial et aux trajectoires individuelles des parents, sources de définition ou de redéfinition du partage des responsabilités au sein de la famille.

L'accompagnement des enfants régi par la demande

Comme pour l'habillage ou l'aide au devoir, les contours de la gestion des déplacements des enfants évoluent avec leur âge. Les occasions d'accompagnement se diversifient et se multiplient : pour les plus jeunes, la destination du trajet est, le plus souvent, le lieu de garde (résidence de l'assistante maternelle, crèche…) ; pour les plus grands il s'agit de l'école, du collège, mais aussi parfois de différents lieux de loisirs réguliers (pratiques sportives, artistiques) ou irréguliers (visite culturelle, invitation chez des camarades, etc.). Parallèlement à cet

accroissement des déplacements, les enfants deviennent plus autonomes et ont moins besoin d'accompagnateurs. Ce rôle de « taxi » et le temps qui lui est consacré (Barrère-Maurisson et Rivier, 2002) est orienté vers des sphères sociales et géographiques extérieures à la famille, qui ne nécessitent pas une réelle interaction avec l'enfant et peuvent s'inscrire dans les activités des adultes (déposer l'enfant en se rendant à son travail par exemple). Si les trajets sont principalement assumés par la mère, les pères participent cependant davantage par rapport aux tâches d'habillage ou l'aide aux devoirs scolaires. Malgré cette tendance, hommes et femmes ne s'accordent pas dans leurs déclarations : la contribution des hommes est minorée par la parole féminine, et ce quel que soit le nombre d'enfants de la famille (tableau p. 25, Modèles 3 a. et 3 b.). Dans les foyers où une conception traditionnelle des rôles sexués prévaut, les pères d'enfant unique laissent nettement plus souvent leur femme assumer les trajets. Cependant, le partage dépend également de la disponibilité. Lorsque les hommes ne consacrent pas plus de temps à leur travail que leur compagne, ou lorsque cette dernière est inactive, l'implication des pères est réduite (Modèle 3 a.). Par ailleurs, moins investis dans l'habillage et l'aide pour les devoirs scolaires, les pères plus jeunes que leur conjointe accompagnent moins leurs enfants.

Dès qu'il y a une fratrie, les caractéristiques des enfants modulent « la demande de transport » et la charge de travail. Des répercussions sur l'investissement paternel sont alors observées (Modèle 3 b.). L'implication des pères est minimum si les enfants sont âgés de moins de 6 ans et elle est maximum si la fratrie est composée d'enfants de moins et de plus de cet âge. Cette structure correspond à une charge de travail parental importante et surtout variée, les besoins des enfants se diversifiant selon l'âge. Elle favorise certainement un schéma traditionnel où la mère focalise son attention sur les plus petits ou sur des tâches plus domestiques, déléguant au père l'accompagnement des plus grands. Les pères de fratrie dont tous les enfants ont fêté leur sixième anniversaire ont un positionnement intermédiaire : la multiplication des trajets favorise le partage, mais l'autonomie des enfants limite certainement la demande. Outre l'âge des enfants, la taille de la fratrie a également des conséquences. Les pères de trois enfants sont les plus impliqués : avec leur compagne, ils doivent faire face à une demande de transports importante. Mais l'accroissement du nombre d'enfants au-delà de trois n'entraîne pas une mobilisation plus importante des pères : assiste-t-on à un partage plus traditionnel des tâches dans les familles « nombreuses » ? Les enfants sont-ils plus autonomes – certains étant aussi plus âgés – et gèrent-ils leurs déplacements eux-mêmes ou entre eux ?

Au-delà des besoins et des caractéristiques propres à la fratrie, l'implication paternelle résulte des rapports sociaux au sein du couple. La disponibilité et les revenus des deux parents jouent de façon attendue. Comme pour la participation à l'habillage et aux devoirs, les pères dont la durée de travail n'est pas supérieure à celle de la mère sont les plus coopératifs, alors que ceux dont la compagne est inactive sont le plus en retrait. Par ailleurs, les hommes, dont le rôle de pourvoyeur économique est affirmé, s'impliquent moins directement dans la prise en charge des déplacements de leurs enfants.

Des pères plus présents auprès de leur fils unique lors du coucher

Moment privilégié dans la relation à l'enfant, le coucher est une des activités les mieux partagées entre les parents même si les déclarations divergent selon le sexe des personnes enquêtées, comme pour l'habillage et la prise en charge des trajets, qu'il y ait un seul enfant dans la famille ou une fratrie. Cette activité parentale se décompose en tâches de natures très variées : moment intime qui implique les échanges affectifs les plus intenses tels que rassurer et câliner les petits, par exemple ; temps de loisirs lorsqu'il y a lecture d'une histoire, chansons ou discussions ; éducation à l'hygiène (brossage des dents…). Imposer le coucher peut également relever d'un acte d'autorité notamment auprès des plus grands (extinction des lumières mais aussi arrêt de l'usage de la télévision, de l'ordinateur, du téléphone, du baladeur audio…). De façon cohérente avec ce qui est observé pour l'habillage, les pères de fille unique s'impliquent moins que les pères de fils unique dans cet échange affectif et intime. Les pères de plus de 35 ans, les conjoints de femme inactive et ceux en accord avec une conception traditionnelle des rapports sociaux de sexe interviennent moins à ce moment de la journée (tableau p. 25, Modèle 4 a.).

L'effet des différentes caractéristiques n'est pas identique lorsque les parents ont à coucher une fratrie (Modèle 4 b.). Ce n'est plus le sexe des enfants mais leur âge qui influe ; les fratries de « grands » se passent plus souvent de la présence paternelle. Participer au coucher ne suscite-t-il pas le même intérêt chez les pères lorsque les enfants sont plus grands et que la dimension affective est moindre ? Une réponse positive confirmerait le caractère volontaire, non obligatoire, de la participation masculine et ainsi leur place en deuxième ligne (Bauer, 2006). L'âge des parents aussi influe ; les pères des jeunes générations plus âgés que leur conjointe se privent plus souvent de ce temps, comme ceux qui pensent qu'il est mauvais qu'une femme ait des revenus plus élevés que son conjoint. En revanche, dans les couples plus égalitaires par le temps de travail, lorsque les deux parents ont fait des

études supérieures ou que les pères ont un niveau d'étude supérieur à la mère, les hommes saisissent plus les opportunités de relations avec les enfants offertes par le coucher.

Des pratiques de loisirs sexuées

Centrées sur quelques activités pour les plus jeunes – jouer, lire des histoires, se promener –, les pratiques de loisirs se diversifient avec l'âge des enfants, et peuvent parfois inclure des pratiques sportives ou artistiques et la « consommation » de produits culturels (spectacles, expositions…) qui intéressent toute la famille. Cette tâche parentale présente un fort potentiel éducatif – transmission de pratiques sportives et culturelles, ouverture sur des mondes extrafamiliaux – et affectif. Elle est la plus éloignée du travail domestique. Toutes ces caractéristiques expliquent sans doute qu'elle soit la mieux partagée entre les parents (Barrère-Maurisson, 2001), d'autant plus qu'ils peuvent la vivre conjointement. Parmi les activités parentales, la prise en charge des loisirs est celle que les pères assument le plus souvent en qualité « d'acteur principal ». Cependant, en dépit du caractère « mixte » de cette tâche, hommes et femmes ne s'accordent pas sur leur participation respective, chacun revendiquant, une fois encore, une implication supérieure, quel que soit le nombre d'enfants présents.

Les pères privilégient les garçons (tableau p. 25 modèle 5 a.). Les loisirs des enfants, comme ceux des adultes, sont connotés sexuellement (Belotti, 1974 ; Falconnet et Lefaucheur, 1975 ; Boyer, 1999 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Lehingue, 2003). La « proximité de goûts » et la similitude des pratiques entre fils et pères favorisent certainement l'implication de ces derniers, faisant de ces échanges des moments forts de la transmission des comportements sexués. Sylvie Octobre souligne ainsi que les discussions au sujet des loisirs sont polarisées selon le sexe et que « *les pères sont plus nombreux à participer au hobby de leur fils qu'à celui de leur fille, autour de goûts et d'activités communs, comme le football par exemple mais aussi l'informatique* » (Octobre, 2005:6). L'absence de rôle de la disponibilité en temps dans l'implication aux loisirs témoigne de l'importance pour les pères de ce temps partagé. Contrairement aux femmes, lorsque par manque de temps les hommes renoncent à s'occuper de leurs enfants, ils abandonnent principalement les activités domestiques au profit « de temps libres passés avec eux ». Les hommes consacrant plus de temps à leurs enfants s'investissent en priorité dans l'accompagnement à des activités et dans les loisirs (Méda *et al.*, 2004). Partager des loisirs apparaît donc comme un temps choisi, intéressant et gratifiant pour les hommes. En dépit de cet intérêt, et indépendamment de leur disponibilité, dans les foyers où il n'y a pas de transparence sur les revenus de chacun et où des valeurs traditionnelles sur les rôles sexués ont cours, les pères s'investissent moins dans les loisirs de leurs enfants. Au contraire, les jeunes pères plus âgés que leur compagne, mieux dotés scolairement sans avoir fait d'études supérieures, sont plus impliqués.

Dans les fratries, les pères et les mères s'investissent également davantage avec les enfants de leur sexe (Modèle 5 b.). C'est notamment vrai pour les pères dont la participation aux loisirs diminue lorsque dans la fratrie les plus jeunes enfants sont des filles. La présence d'un garçon comme aîné ne contrebalance pas leur moindre implication. Ce résultat sous-entend une moindre implication des pères lorsque les garçons sont plus âgés. C'est d'ailleurs ce qu'on observe en fonction de la composition par âge de la fratrie. Plus généralement, lorsque les enfants sont âgés de plus de 6 ans et lorsqu'ils sont nombreux (quatre ou plus), les pères participent moins, ce qui tend à confirmer leur place subsidiaire. Avec des enfants plus autonomes, le recours au père est moindre, même pour cette activité fortement valorisée. De même, dès qu'il y a plusieurs enfants, le poids de la contrainte du temps apparaît : les pères dont le temps de travail est inférieur ou équivalent à celui de la mère s'occupent plus des loisirs que ceux qui travaillent plus que leur conjointe, qu'elle soit active ou non. L'impact du revenu est lui aussi visible ; les pères qui assurent les trois quarts des ressources du ménage sont en retrait. Ainsi, même pour cette tâche parentale mixte et « récréative », les ressorts classiques de la partition du travail parental opèrent. Il en est de même chez ceux qui ont une conception traditionnelle de la participation économique des hommes et des femmes. À l'inverse, lorsque le père est jeune mais plus âgé que sa compagne ou qu'il n'a pas fait d'études supérieures contrairement à elle, il apparaît plus actif dans les loisirs de ses enfants.

Une implication paternelle reflet des rôles et des identités sexués

Loin de l'idéal d'égalité au sein des couples et de la mixité des pratiques éducatives revendiquée par de nombreux parents (Dafflon Novelle, 2006), les résultats fondés sur l'analyse de l'enquête Erfi-GGS prouvent, à travers la répartition inégale des activités parentales, le poids des rapports sociaux de sexe entre les adultes mais aussi entre adultes et enfants dans l'organisation de la vie quotidienne. L'inégale répartition du travail parental est incontestable, tout comme l'hétérogénéité de l'implication des pères et des mères en fonction de la nature des tâches qui

sont plus ou moins reliées à une identité sexuée. Les pères sont particulièrement en retrait dans les moments les plus intimes tels que l'habillage et le coucher de leur fille, notamment lorsqu'ils n'ont qu'un enfant. Il en est de même pour les loisirs, moments privilégiés de transmission de pratiques et goûts sexués. L'influence de l'âge et de la taille de la fratrie montre le caractère subsidiaire de la participation paternelle ; elle décline dès que les besoins diminuent, soit parce que les enfants sont plus grands, soit parce que le nombre d'enfants permet une prise en charge entre enfants. Le père apparaît comme un acteur « aidant » à côté de la mère qui assume autant que faire se peut les activités parentales.

Parmi les rapports sociaux qui sous-tendent les négociations – explicites ou implicites – entre les parents, l'écart de disponibilité en temps est la variable la plus récurrente. Deux exceptions sont relevées : les devoirs et les loisirs dans les familles à enfant unique. Elles s'expliquent aisément par le souhait de réussite scolaire et l'investissement affectif et éducatif des pères auprès d'un enfant unique. Dans les autres cas, lorsque la mère est inactive ou qu'elle travaille moins que le père, son implication auprès des enfants est maximum, quelle que soit l'adhésion à des valeurs traditionnelles de partage des rôles au sein de la famille. Si cela peut paraître équitable, il convient de rappeler que leur moindre investissement dans l'activité professionnelle résulte de rapports sociaux de sexe qui traversent la société et accordent une place de second rang à la carrière professionnelle des femmes. Dans une moindre mesure, l'effet de la différence des revenus apparaît comme un déterminant dans les familles à plusieurs enfants ; le rôle de « pourvoyeur économique principal » dédouane d'une prise en charge des tâches quotidiennes, tels que l'habillage, l'accompagnement et même les loisirs. Cette spécialisation entre sphères familiale et professionnelle apparaît clairement dans les couples adhérant à des valeurs traditionnelles de partage sexué au sein du couple. Les familles où la participation économique des femmes demeure à la marge semblent plus attachées à un partage des tâches de soin et d'éducation des enfants plus inégalitaire. La promotion de l'égalité domestique semble bien passer par la valorisation des carrières et des salaires féminins ainsi que par la lutte entre les représentations relatives à la sphère professionnelle et économique. Ainsi, la participation des hommes est d'autant plus présente que, au sein du couple, le père et la mère accèdent à des études supérieures et partagent plus équitablement leurs temps professionnel et familial. Ces familles semblent davantage valoriser la présence paternelle auprès des enfants.

Les résultats de cette étude montrent la complexité des ajustements et des négociations conjugales attachés à des modèles d'organisation et de valeurs ainsi que l'imbrication des facteurs culturels, sociaux et économiques. La composition de la famille, les statuts acquis par les parents au sein des sphères professionnelles, sociales et familiales, la présence de garçons ou de filles, d'enfants plus ou moins âgés constituent des dimensions majeures du partage des tâches d'éducation et de soins des enfants. L'implication paternelle semble profondément ancrée dans les représentations des rôles et des identités sexués qui freinent le renouvellement du partage des tâches entre parents. En mettant en scène les pères et les mères dans des rôles différents, les activités parentales quotidiennes participent sans aucun doute à la production et reproduction d'une socialisation sexuée et d'identités sexuées porteuses d'inégalités.

Références bibliographiques

- Ariès P., 1960, ***L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime***, collection Points Histoire (réédition 1973), Paris, Le Seuil.
- Algava E., 2002, « **Quel temps pour les activités parentales ?** », ***Études et Résultats***, n° 162.
- Barrère-Maurisson M.-A, Rivier S. et Marchand O., 2000, « **Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps** », ***Premières synthèses***, DARES, n° 20.1.
- Barrère-Maurisson M.-A. (dir.), 2001, ***Partage des temps et des tâches dans les ménages***, Paris, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Cahier Travail et Emploi, La Documentation française.
- Barrère-Maurisson M.-A. et Rivier S., 2002, ***Temps parental, parentalité et parentalisme : à propos des nouvelles pratiques, institutions et régulations en matière de famille***, Cahier de la MSE, CNRS/Université Paris 1, n° 42.
- Bauer D., 2007, « **Entre maison, enfant(s) et travail ; les diverses formes d'arrangement dans les couples** », ***Études et Résultats***, n° 570.
- Bauer D., 2006, « **Le temps des parents après la naissance** », ***Études et Résultats***, n° 483.
- Belotti E. G., 1974, ***Du côté des petites filles. L'influence des conditionnements sociaux sur la formation du rôle féminin dans la petite enfance***, Paris, Des femmes.
- Bergonnier-Dupuy G., 1999, *Pratiques éducatives parentales auprès de jeunes enfants, in* ***Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles*** (sous la dir. de Lemel Y. et Roudet B.), Paris, L'Harmattan, collection Débats jeunesse:57-84.
- Bloch F. et Buisson M., 1998, ***La garde des enfants, une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération***, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales.
- Bloss T., 2001, *L'égalité parentale au cœur des contradictions de la vie privée et des politiques publiques, in* ***Dialectique des rapports hommes-femmes*** (sous la dir. de Bloss T.) Paris, PUF, « Sociologie d'aujourd'hui »:46-70.
- Bourdieu P., 1998, ***La domination masculine***, Paris, Seuil.
- Bozon M., 1990, *Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie – II. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentation du conjoint,* ***Population***, vol. 45, n° 3:565-602.
- Breton D. et Prioux F., 2005, *Deux ou trois enfants ? Influence de la politique familiale et de quelques facteurs sociodémographiques,* ***Population***, vol.60, n° 4:489-522.
- Brousse C., 1999, *La répartition de travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale,* ***Portrait social 1999-2000***, Paris, INSEE:135-151.
- Boyer R., 1999, *Le temps libre des collégiens et des lycéens, in* ***Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles*** (sous la dir. de Lemel Y. et Roudet B.), Paris, L'Harmattan, collection Débats jeunesse:249-268.
- Brugeilles C. et Sebille P., à paraître 2009, *Pères et mères face aux activités parentales : quelles sont les influences des caractéristiques du couple et de la fratrie sur le partage des tâches ?, in* ***Photos de familles. Premiers résultats de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*** (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Les Cahiers de l'INED.
- Castelain-Meunier C., 2002, ***La place des hommes et les métamorphoses de la famille***, Paris, PUF.
- Coulon N. et Cresson G., 2007, *La parentalité et ses genres. Les sciences humaines et la place du père auprès du jeune enfant, in* ***La petite enfance. Entre familles et crèches, entre sexe et genre*** (sous la dir. de Coulon N. et Cresson G.), Paris, L'Harmattan, Logiques sociales:167-224.
- Colin C., Djider Z. et Ravel C., 2005, « **La parité à pas comptés** », ***INSEE Première***, n° 1006.
- Dafflon Novelle A., 2006, *Identité sexuée : construction et processus, in* ***Filles- Garçons. Socialisation différenciée*** (sous la dir. de Dafflon Novelle A.), Grenoble, PUG:9-26.

- Dafflon Novelle A., 2006, *D'avant à maintenant, du bébé à l'adulte : synthèse et implications de la socialisation différenciée des filles et des garçons, in* ***Filles-Garçons. Socialisation différenciée*** (sous la dir. de Dafflon Novelle A.), Grenoble, PUG:27-54.
- Delforge S., 2006, *Image et représentations du père et de la mère dans les revues adressées aux professionnel(le)s de l'enfance,* ***Informations sociales***, n° 132:100-105.
- Fagnani J., 1999, *La politique familiale, flexibilité des horaires de travail et articulation travail-famille,* ***Droit social***, n° 3:244-249.
- Fagnani J. et Letablier M.-T., 2003, *S'occuper des enfants au quotidien : mais que font les pères ? Les enseignements d'une enquête auprès de parents de jeunes enfants,* ***Droit social***, n° 3:251-259.
- Falconnet G. et Lefaucheur N., 1975, ***La fabrication des mâles***, Paris, Éditions du Seuil.
- Ferrand M., 2004, ***Féminin Masculin***, Paris, Editions La Découverte, collection Repères.
- Ferrand M., 2001, *Du droit des pères aux pouvoirs des mères, in* ***Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*** (sous la dir. de Laufer J., Marry C. et Maruani M.):187-210.
- Garner Hélène, Méda Dominique et Senik Claudia, 2005, *Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, les leçons des enquêtes auprès des ménages,* ***Travail et emploi***, n° 102:57-66.
- Gouyon M. et Guérin S., 2006, *L'implication des parents dans la scolarité des filles et des garçons : des intentions à la pratique,* ***Économie et Statistique***, n° 398-399:59-84.
- Kaufmann J.-C., 1992, ***La trame conjugale. Analyse du couple par le linge***, Paris, Nathan.
- Kellerhals J., Perrin J.-F., Steinauer-Cresson G., Vonèche L. et Wirth G, 1982, ***Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale***, Lausanne, Éditions Pierre-Marcel Favre.
- Knibielher Y., 1987, ***Les pères aussi ont une histoire***, Paris, Hachette.
- Labourie-Racapé A. et Locoh T., 1999, ***Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ?***, Dossiers et Recherches n° 65, Paris, INED.
- Lehingue P., 2003, *Les différenciations sexuelles dans les pratiques culturelles. Evolution 1973-1997, in* ***Regards croisés sur les pratiques culturelles*** (sous la dir. de Donnat O.), Paris, La Documentation française:107-128.
- Maruani M. et Meulders D., 2005, *Chômage, sous-emploi et précarité, in* ***Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*** (sous la dir. de Maruani. M.), Paris, La Découverte:227-236.
- Maruani M., 2003, ***Travail et emploi des femmes***, Paris, La Découverte, collection Repères.
- Méda D., Cette G. et Dromel N., 2004, *Les pères, entre travail et famille. Les enseignements de quelques enquêtes,* ***Recherches et Prévisions***, n° 76:7-21.
- Méda D., 2001, ***Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles***, Paris, Flammarion.
- Octobre S., 2005, *La fabrique sexuée des goûts culturels. Construire son identité de fille ou de garçon à travers les activités culturelles,* ***Développement culturel***, n° 150:1-10.
- Pailhé A. et Solaz A., 2006, « **Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes** », ***Population et sociétés***, n° 426.
- Puech I., 2005, *Le non-partage du travail domestique, in* ***Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*** (sous la dir. de Maruani. M.), Paris, La Découverte:176-183.
- Rouyer V. et Zaouche-Gaudron C., 2006, *La socialisation des filles et des garçons au sein de la famille : enjeux pour le développement, in* ***Filles- Garçons. Socialisation différenciée*** (sous la dir. de Dafflon Novelle A.), Grenoble, PUG, 2006:27-54.
- Singly F. (de), 2004, ***Fortune et infortune de la femme mariée***, Paris, PUF, collection Quadrige (2e édition).
- Vincent S., 2001, ***Le jouet et ses usages sociaux***, Paris, La Dispute.